

DECLARATION DU CAUCUS DES FEMMES AFRICAINES A LA 53EME SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES SUR LE STATUT DE LA FEMME.

Thème : Le Partage Egal des Responsabilités entre les Femmes et les Hommes, notamment en ce qui concerne la Fourniture de Soins dans le cadre du VIH/Sida.

Préambule :

Nous, Caucus des Femmes Africaines représentant les voix de millions de femmes et de jeunes filles africaines à la 53ème session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme

Conscientes que la majorité des femmes et des jeunes filles africaines sont désavantagées par des inégalités de genre qui proviennent de leur statut politique, social, économique et culturel, se traduisant également en partage inégal de responsabilités à tous les niveaux ; au plan global, national, de la famille et dans la communauté ;

Reconnaissant que les gouvernements ont la responsabilité première de s'assurer que tous les citoyens, hommes et femmes, jouissent de manière égale des droits humains tels qu'énoncé dans la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme, la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard de la Femme et son Protocol facultatif, la Charte Africaine des droits de l'homme et de Peuples et son protocole de Maputo relatif aux droits des femmes en Afrique, la Convention sur les Droits de l'Enfant;

Notant avec grande préoccupation que la vulnérabilité croissante des femmes et des jeunes filles soumises à diverses formes de violence telles que les abus sexuels, le trafic des femmes et des jeunes filles, les mariages forcés et précoces, les mutilations génitales féminines, l'accès limité aux traitements constitue la cause principale de l'expansion de l'infection du VIH/Sida;

Notant également que cette situation est accentuée par le fardeau que les femmes et les jeunes filles portent en matière de fourniture de soins au niveau de la famille en particulier et de la société en générale, aux personnes infectées et affectées par le VIH/Sida :

Exhortons les gouvernements à:

1. Renforcer les mandats et les capacités des cadres institutionnels ; élaborer des stratégies nationales de promotion des femmes et des mécanismes qui les amènent à rendre compte, et veiller à ce que ces mécanismes soient dotés de l'autorité et des ressources nécessaires pour réussir l'intégration des préoccupations de genre dans les politique et programmes;
2. Mettre un accent particulier sur la nécessité de la mise en œuvre au niveau national et local des engagements internationaux relatifs à la prévention, à l'accès universel au traitement du VIH/Sida. Elaborer des politiques et programmes nationaux s'attaquant au VIH/Sida en tenant compte du genre, et en augmentant les budgets alloués au secteur de la santé, y compris la bonne gouvernance. Les gouvernements doivent mettre en œuvre la Déclaration d'Abuja de 2000 et le protocole de Maputo de 2003 les engageant à consacrer au moins 15% de leurs budgets nationaux aux dépenses de santé;
3. Veiller à ce que la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) intègre pleinement la réalisation de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et que

les Gouvernements des pays développés réalisent leur promesse de consacrer 0.7 % de leur Produit National Brut à l'Aide Publique au Développement, afin de permettre la mise en œuvre des ODM. Cet engagement ne devrait pas être compromis par la crise économique et financière mondiale actuelle :

4. S'assurer qu'un instrument international est élaboré et adopté avec une obligation visant à obtenir des droits exclusifs des exploitants de laboratoires pharmaceutiques produisant des traitements contre le VIH/Sida pour faciliter la disponibilité, l'accessibilité des traitements par des voies diverses et y inclure la production locale des génériques ;
5. Trouver des stratégies innovantes pour mobiliser les hommes et les garçons qui œuvrent comme des agents pour changer les stéréotypes du genre, promouvoir les droits des femmes notamment dans le domaine de la prévention de la violence faite aux femmes qui constitue à la fois une cause et une conséquence de la propagation du VIH/Sida;
6. Etablir un ordre de priorité dans les programmes visant à influencer un changement dans les relations au niveau du genre et du pouvoir, et promouvoir un partage égal des responsabilités entre les femmes et les hommes dans la société pour favoriser des foyers et des communautés débarrassés du VIH/SIDA et de la violence.
7. Soutenir et accélérer la réalisation des réformes du cadre institutionnel en charge de l'Egalité du Genre des Nations Unies par la mise en place d'une nouvelle agence indépendante chargée de la promotion des femmes, qui soit dotée des ressources nécessaires comparables aux budgets alloués à d'autres agences des Nations Unies, qui allient les fonctions normatives et opérationnelles, et qui assure une présence effective aussi bien au niveau régional que national par des mécanismes favorisant la participation de la société civile à ces réformes.

Exhortons les bailleurs de fonds et les Institutions Financières Internationales à :

8. Veiller à ce que l'assistance destinée à soutenir la mise en œuvre des plans et stratégies nationaux de réponse au VIH/Sida, notamment les services assurant les soins, soit fournie à temps et de manière consistante, selon les besoins et les priorités définis par les pays bénéficiaires. Cette assistance devrait aider au renforcement des capacités des institutions nationales et régionales principales impliquées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des interventions.

Demandons aux Organisations de la Société Civile et aux institutions du secteur privé de :

9. Accompagner l'exécution par les Gouvernements des différents engagements auxquels ils ont souscrit au niveau national, régional et international afin de s'assurer que les droits des personnes affectées et infectées par le VIH/Sida et les services qui leur prodiguent des soins sont pleinement reconnus, respectés et soutenus.